



Obligation alimentaire envers ma mere

Par **francois**, le **27/07/2008** à **19:23**

je suis 1 des 4 enfants, ma mere se trouve dans une maison de retraite medicalisee avec l'alzheimer. elle est sous tutelle de mon beau frere.

il y as seulement assez d'argent pour payer encore six mois, elle as APA de 500 euros et sa retraite minimale. moi et une de mes soeurs habite en Irlande, qu'elle sont nos obligation envers ma mere et es-que un de nous peut faire tutelle car mon beau frere veut se retirer de tutelle le mois de septembre.

Merci pour toute aide

Par **Visiteur**, le **27/07/2008** à **19:46**

Bonsoir,
L'obligation alimentaire touche tous les enfants

Votre Beau-Frère va faire connaître sa décision au juge des tutelles, qui va statuer, je vous conseille la lecture de ceci...

<http://www.notretemps.com/article/index.jsp?docId=2305105>